



CHARTRE des Amis de Sainte Hildegarde

Conditions d'adhésion aux groupes fraternels

Les personnes adhérant à l'association « **Les Amis de Sainte Hildegarde** »
peuvent former des petits groupes fraternels.

Le but de ces petits groupes est de porter, dans la prière, la diffusion du message de Sainte Hildegarde selon l'esprit de charité enseigné par le Christ en référence au passage biblique

Rm 12, 9-16 : « 9 Que l'amour soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur, attachez-vous au bien. 10 Par amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres et rivalisez d'estime réciproque. 11 Ayez du zèle, et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit et servez le Seigneur. 12 Réjouissez-vous dans l'espérance et soyez patients dans la détresse. Persévérez dans la prière. 13 Pourvoyez aux besoins des saints et exercez l'hospitalité avec empressement. 14 Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas. 15 Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent. 16 Vivez en plein accord les uns avec les autres. N'aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce qui est humble. Ne vous prenez pas pour des sages. »

La nature et le rythme des rencontres sont laissés à l'initiative de chaque groupe. Pour en favoriser l'esprit communautaire et fraternel, il est recommandé aux groupes de se retrouver au moins une fois par mois. Le groupe peut rayonner de différentes manières : temps d'échange, repas, évangélisation, communications paroissiales...

Les membres des groupes de partage, chrétiens ou non chrétiens, **s'engagent à :**

- . accueillir avec bienveillance la foi chrétienne, et l'enseignement de l'Eglise
- . recevoir sans jugement les expériences et les opinions des autres membres
- . offrir un espace de parole à chacun des membres du groupe
- . préserver la confidentialité des échanges
- . accepter la division d'un groupe existant en un autre groupe si le nombre de membres devient trop important
- . soutenir le responsable de groupe

Le responsable de groupe s'engage à :

- . faire le lien entre le groupe et le conseil d'administration de l'association
- . assurer la cohésion du groupe (bienveillance, écoute)
- . gérer l'organisation du groupe et de ses rencontres
- . coordonner les éventuelles scissions de groupe.

« Pour les thérapeutes : ne pas donner de conseils de santé en dehors de leur cadre d'exercice professionnel »